

Analyse comparative entre les sexes plus

Introduction

Au gouvernement du Canada, le terme « analyse comparative entre les sexes plus » (ACS+) est défini comme étant une approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que cette analyse va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) afin de prendre en compte de multiples facteurs qui se recoupent pour constituer l'identité de chacun, comme la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

Le gouvernement du Canada est résolu à appuyer la mise en œuvre intégrale de l'ACS+ dans l'ensemble des ministères fédéraux **Erreur ! Signet non défini.**, afin de garantir que les répercussions différentes des politiques, des programmes et des mesures législatives sur les groupes d'horizons divers sont prises en compte lors du processus d'élaboration. En 2015, le gouvernement a renouvelé son engagement envers l'ACS+, et la ministre de la Condition féminine s'est vu confier le mandat de travailler de concert avec le président du Conseil du Trésor pour veiller à ce que l'ACS+ soit intégrée aux cadres ministériels des résultats, aux plans ministériels, aux rapports sur les résultats ministériels et aux rapports sur le rendement.

Pour de plus amples renseignements sur l'ACS+, consulter le [portail de l'ACS+](#) sur GCpédia.

Renseignements généraux pour l'Office national du film du Canada (ONF)

Structures de gouvernance	s. o. En tant que petit organisme, l'ONF intègre l'ACS+ à même sa structure de gouvernance existante. Son secteur Planification stratégique et relations gouvernementales agit donc comme centre de responsabilité de l'ACS+ : trois ETP sont affectés, à temps partiel, à sa mise en œuvre en 2018-2019 et pour les années subséquentes. Ces employés assurent l'intégration de l'ACS+ aux processus décisionnels de l'ONF, et remplissent les tâches de rôle-conseil, de surveillance et de reddition de comptes en la matière.
Ressources humaines	Idem
Initiatives majeures : résultats obtenus	À titre de producteur et de distributeur public, l'ONF contribue à promouvoir le vivre-ensemble dans la société canadienne. L'institution a pour objectif de donner une voix aux communautés qui sont systématiquement sous-représentées dans le paysage médiatique, que ce soit devant ou derrière la caméra : femmes cinéastes, peuples autochtones, communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), communautés ethnoculturelles, minorités sexuelles (LGBTQ2), personnes vivant avec un handicap, etc. La programmation de l'institution témoigne de la diversité canadienne et concourt à la cohésion sociale du pays. Toutes les activités liées au mandat de l'ONF (programmation et production audiovisuelles, accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires) font l'objet d'une ACS+ et d'un suivi afférent. Depuis 2016, l'ONF met en place des mesures additionnelles pour soutenir plus particulièrement la parité entre les sexes et la diversité et l'inclusion. L'ACS+ fait partie intégrante de ces mesures. En voici les principaux résultats : L'engagement pour la parité hommes-femmes En 2016, l'ONF s'est engagé à atteindre l'équité entre les sexes dans plusieurs grandes sphères, entre autres en veillant à ce que la moitié de ses productions soient réalisées par des femmes et à ce que la moitié de ses budgets de production soient alloués aux œuvres de réalisatrices d'ici 2019. En mars 2019, trois ans après le lancement de son initiative sur la parité hommes-femmes, l'ONF a annoncé qu'il avait rempli ses objectifs en ce qui a trait au nombre de productions réalisées par des femmes et à la part des budgets de production affectée aux créatrices. Plus précisément, 48 % des œuvres de l'ONF en cours de production lors de l'annonce étaient réalisées par des femmes (38 % par des hommes et 14 % par des équipes mixtes) et, en 2018-2019, 44 % des dépenses de production de l'ONF ont été consacrées à des œuvres réalisées par des femmes (35 % à des œuvres réalisées par des hommes et 21 % à des œuvres réalisées par des équipes mixtes).

	Travailler à la parité, c'est également œuvrer pour la diversité et l'inclusion. Les femmes créatrices proviennent en effet de tous les horizons et de tous les territoires. Ainsi, en 2018-2019, 65 % des œuvres d'artistes autochtones produites à l'ONF ont été réalisées par des femmes, et 58 % des œuvres d'artistes issus des diverses communautés ethnoculturelles ont été créées par des réalisatrices. Les efforts déployés par l'ONF en matière d'équité hommes-femmes ont été salués par La gouvernance au féminin, un organisme à but non lucratif voué à l'avancement des femmes dans toutes les sphères de la société, qui lui a remis la certification Parité or à l'occasion de son gala annuel de reconnaissance en septembre 2018. Première institution publique culturelle à être reconnue par cet organisme canadien, l'ONF fait partie des 31 organisations de partout au pays à recevoir une telle certification. En outre, Women in Animation, un organisme qui se consacre à l'avancement des femmes dans le domaine de l'animation, a rendu hommage au producteur exécutif de l'ONF Michael Fukushima en lui remettant un Prix de la diversité pour son rôle dans la promotion de la parité hommes-femmes. Le Plan d'action autochtone 2017-2020 En juin 2017, l'ONF a annoncé son plan triennal visant à redéfinir ses relations avec les peuples autochtones. Ce plan comportait une série d'engagements qui donnaient suite au travail et aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et qui prenaient en compte les préoccupations des créateurs et des créatrices autochtones concernant les iniquités systémiques dans l'actuel environnement de production. L'ONF s'engageait, entre autres, à consacrer 15 % de ses dépenses globales de production aux projets d'artistes autochtones. Parmi les résultats à souligner, l'ONF est en bonne voie d'atteindre des objectifs de production qui font plus de place à l'expression créatrice autochtone. Le nombre de projets réalisés par des cinéastes autochtones est passé de 30 en 2017-2018 à 40 en 2018-2019. Ces projets représentaient 15 % des dépenses globales de production de l'ONF. Par conséquent, l'institution a honoré un engagement clé de son Plan d'action autochtone un an plus tôt que prévu.
Capacité d'établissement de rapports et données	s. o. Capacité limitée en matière de collecte de données et de reddition de comptes La surveillance du rendement est intégrée au cadre ministériel des résultats (CMR) de l'ONF et à la stratégie de mesure des résultats des initiatives en soutien à la parité, à la diversité et à l'inclusion. C'est au sein de la responsabilité essentielle et du

	programme Programmation et production audiovisuelles que l'institution collige suffisamment de renseignements de nature démographique afin de faire rapport sur les résultats ministériels, les indicateurs de rendement et les cibles qui sont pertinentes dans le contexte de l'ACS+. Néanmoins, la collecte de microdonnées demeure un défi; elle n'est pas suffisante pour permettre de mener une ACS+ poussée.
--	--

